

AMENDEMENT 002

OBJECTIF :

L'objectif de cet amendement est de modifier la date de clôture au 19 Avril, 2023 et de répondre aux questions reçues.

Question 1 :

Référence à l'annexe 1A de la partie 4, critères techniques obligatoires M1
Les procédures de qualité propres à l'entreprise qui suivent les mêmes normes ISO sont-elles acceptables ?

En réponse à la question de l'entrepreneur, "Les procédures de qualité propres à l'entreprise qui suivent les mêmes normes ISO sont-elles acceptables ?"

La MNT stipule que les organismes doivent démontrer qu'ils respectent en permanence la norme de gestion de la qualité acceptée. Bien que la norme ISO 9001 fasse partie des SMQ reconnus, il existe d'autres SMQ acceptables émanant de tierces parties, dont on trouvera des exemples à la section 2 de la MNT.

Question 2 :

Référence à l'annexe 1A de la partie 4, Critères techniques obligatoires M2
Pouvez-vous fournir une copie du manuel de navigabilité technique (MNT) aux soumissionnaires ?

La publication MNT est disponible sur Canada.ca en tapant dans le navigateur web "Manuel de navigabilité technique". En ce qui concerne les exigences de la norme ISO9001, je demande l'avis de DNAST et je reviendrai vers vous.

Tous les autres termes et conditions restent inchangés.